

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 5 décembre 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2024
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE, MOREL
Nombre de membres présents	: 07		Mmes, HANSE, HETHENER,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de membres absents	: 04	<u>Absents excusés</u>	Mme FRANCFORTE (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 02	<u>Absents :</u>	Mme KUNTZ (délégation à M. HORY) Mme NOEL, Représentant de l'UDAF

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 27 novembre 2024

XXXVI – Contrat d'engagement sécurité

Pour son traditionnel repas des Anciens, afin de conformer aux exigences en vigueur concernant la sécurité, le C.C.A.S a décidé de faire appel à une société spécialisée pour la manifestation le 19 janvier 2025.

Le prestataire mettra à disposition 1 agent de sécurité de 11h00 à 18h30.

Le coût de ce service est fixé à 257,40 € TTC pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le contrat d'engagement
- **de REGLER** la facture d'un montant de **257,40 € TTC** à la société HEXAGONE Sécurité

Les crédits en conséquence seront prévus au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 5 décembre 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 5 décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

